

PROJET

8- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Pour permettre le fonctionnement efficace des services et conformément à l'article R.421.18 du code de la construction et de l'habitation modifié par Décret n°2008-566 du 18 juin 2008 - art. 1, le Directeur Général peut déléguer sa signature, après accord du conseil d'administration, aux Directeurs et Chefs de Service.

La création de la Direction des Ressources et le recrutement du Directeur du Patrimoine et du Développement nécessitent l'actualisation des délégations à partir de cette date.

Il est proposé au conseil de donner son accord aux délégations de signature de Rachel BLANC et Laurent GOUTELARD dont le contenu est précisé dans les documents annexés.

DECISION

Délégation de signature

Monsieur Nicolas BERTHON agissant en qualité de Directeur Général d'Advivo,

Vu l'article R.421-18 alinéa 8 du code de la construction et de l'habitation désignant le Directeur Général comme ayant autorité sur les Services,

Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du code de la construction et de l'habitation autorisant le Directeur Général à déléguer sa signature,

Vu la délibération du 19 mai 2020 du conseil d'administration d'Advivo nommant Monsieur Nicolas BERTHON, Directeur général à compter du 23 juin 2020

Vu l'organigramme d'Advivo,

Décide

Que Madame Rachel BLANC, Directrice des Ressources, est autorisée à signer, par délégation du Directeur Général, d'une part, tout acte dans la limite :

- de ses fonctions, de ses missions, de ses attributions en qualité de Directrice des Ressources et conformément à l'organigramme et notamment :
 - ordres d'opérations bancaires et comptables (chèques, ordres de virement et de mobilisation d'emprunts, factures)
 - contrats de prêts et de placements en l'absence du Directeur Général
- des budgets qui lui sont alloués et dont elle a la responsabilité,
- des décisions des instances délibérantes,
- des textes législatifs et réglementaires

Et est autorisée à signer d'autre part, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général :

- toutes factures dans le processus comptable d'Advivo en vue de l'engagement ou de la validation des dépenses (dont le versement des salaires)
- les actes notariés.

La présente délégation de signature prendra effet à la date du 29 octobre 2020 et peut être retirée à tout moment.

Elle ne constitue pas un élément substantiel du contrat de travail de Mme Rachel BLANC.

Vienne, le

Lu et approuvé
par le délégataire

Nicolas BERTHON
Directeur général

DECISION

Délégation de signature

Monsieur Nicolas BERTHON agissant en qualité de Directeur Général d'Advivo,

Vu l'article R.421-18 alinéa 8 du code de la construction et de l'habitation désignant le Directeur Général comme ayant autorité sur les Services,

Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du code de la construction et de l'habitation autorisant le Directeur Général à déléguer sa signature,

Vu la délibération du 19 mai 2020 du conseil d'administration d'Advivo nommant Monsieur Nicolas BERTHON, Directeur général à compter du 23 juin 2020

Vu l'organigramme d'Advivo,

Décide

Que Monsieur Laurent GOUTELARD, Directeur du Patrimoine et de Développement est autorisé à signer, par délégation du Directeur Général, tout acte dans la limite :

- de ses fonctions, de ses missions, de ses attributions en qualité de Directeur du Patrimoine et du Développement et conformément à l'organigramme,
- des budgets qui lui sont alloués et dont il a la responsabilité et engagement des dépenses dans la limite de 50 000 € ;
- des décisions des instances délibérantes,
- des textes législatifs et réglementaires,
- tout document à destination de la DDT.

En cas d'absence du Directeur général, Monsieur Laurent GOUTELARD est autorisé à signer les dépôts de demande de permis de construire, les marchés et les avenants qui dépendent de son service.

La présente délégation de signature prend effet à la date du 29 octobre 2020 et peut être retirée à tout moment.

Elle ne constitue pas un élément substantiel du contrat de travail de M. Laurent GOUTELARD.

Vienne, le

Lu et approuvé
par le délégataire

Nicolas BERTHON
Directeur général